AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO 2268-1 ET ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-26 ENTRÉS EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement et l'ordonnance suivantS :

- Règlement numéro 2268-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur les nuisances (2268) afin d'étendre l'application de l'article 7 à tout établissement.*
- Ordonnance numéro 2144, O-26 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'avril 2022.*

Ce règlement et cette ordonnance entrent en vigueur le 12 avril 2022 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 12 avril 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard

>4054053.1